



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Séance du 26 mars 2024**

**Date de convocation : le 19 mars 2024**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 2

**G.B.M** : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;  
**C.C.L.L** : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M** : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M** : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;  
**C.C.L.L** : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain  
**C.C.V.M** :

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance** : MESNIER Christian

### **Procuration de vote :**

**Mandant** : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain  
**Mandataire** : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

## FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## **RÉVISION 2024.1 DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE D'INCINÉRATION »**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

**Rappel du programme :**

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

La ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032.

Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)

En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>DEPENSES</b>						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
<b>SOUS TOTAL PHASE 1</b>		<b>14 078 016,00</b>	<b>4 376 769,80</b>	<b>9 700 000,00</b>	<b>1 246,20</b>	<b>0,00</b>
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
<b>SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction</b>		<b>1 168 540,00</b>	<b>58 427,00</b>	<b>0,00</b>	<b>963 557,00</b>	<b>146 556,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 246 556,00</b>	<b>4 435 196,80</b>	<b>9 700 000,00</b>	<b>964 803,20</b>	<b>146 556,00</b>
	<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>		762 327,80			
<b>RECETTES</b>						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 246 556,00</b>	<b>4 435 196,80</b>	<b>9 700 000,00</b>	<b>964 803,20</b>	<b>146 556,00</b>

Proposition de révision de l'AP (mars 2024)

A ce jour, l'AP-CP 18-01 a été modifiée 10 fois : au regard des réalisations effectives de 2018 à 2023 et suite à la notification de la subvention de l'ADEME sur le projet.

Aujourd'hui, au regard des réalisations effectives 2023, en dépenses et à l'encaissement de l'acompte sur la subvention à recevoir de l'ADEME et par intégration d'un avenant d'augmentation de l'enveloppe affectée aux travaux de modernisation (avenant n°13), il est nécessaire de modifier la programmation des CP pour 2024.

Le budget total de l'AP est désormais valorisé à hauteur de 17 204 311,12 €

Il est rappelé que les montants indiqués en dépenses sont issus de l'acte d'engagement mais tiennent compte aussi, depuis la dernière révision, de l'impact des avenants déjà signés et anticipent ceux potentiellement à venir et estiment une enveloppe de révisions de prix.

Révision n°11 - 26 mars 2024									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CP 2024 Actualisation
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés - PHASES 1 ET 2									
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 581 838,49	0,00	1 905 442,70	229 220,34	101 672,34	247 507,09	97 996,02	0,00
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 875 280,90	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	524 162,44	96 912,67	6 872,89
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2 789 191,73	0,00	442 555,22	775 996,52	735 324,00	145 418,57	213 563,99	476 333,43
		958 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 000,00
TOTAL		17 204 311,12	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	917 088,10	408 472,68	1 441 206,32
RECETTES									
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 557,50	0,00	0,00	0,00	0,00	343 532,32	0,00	229 025,18
16	Emprunt et dette assimilés / autofinancement	16 631 753,62	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	0,00	0,00	1 290 103,62
TOTAL		17 204 311,12	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 532,32	0,00	1 519 128,80

*A ce stade, le taux de réalisation en dépenses, après prise en compte des 13 avenants sur le marché, et des révisions de prix, effectivement mise en œuvre ou estimées - est de 91,62 % et en recettes, de 91,17 %, sur cette opération.*

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la proposition de révision (2024.1) de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.**

La révision des crédits de paiement prévus pour 2024 est reprise dans le cadre du Budget Supplémentaire 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
MESNIER Christian



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 025-252508247-20240326-2024\_03\_08\_08-DE

